

## DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES DE L'IAE

*Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment son article L 713-9 2-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;*

*Vu les statuts de l'IAE Bordeaux.*

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

### Article 1

Les associations étudiantes de l'IAE créées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017, répondant aux critères ci-après énumérés se verront allouées une subvention d'un montant de 200€.

Cette subvention a vocation à soutenir la création de ces associations (dépôts des statuts et souscription d'assurance).

### Article 2

Les associations soutenues par l'IAE doivent avoir été validées par le service en charge de la vie étudiante de l'institut.

Les critères d'attribution de la subvention de création des associations étudiantes de l'IAE sont les suivants :

- l'association doit être transversale, c'est-à-dire, destinées à l'ensemble ou une majorité des étudiants de l'IAE et porter un projet suffisamment structurant pour bénéficier du soutien de l'institut.

ou

- l'association a pour objet de développer des actions à l'attention des étudiants et des diplômés d'une mention.

### Article 3

Les associations suivantes ont été retenues pour bénéficier de la subvention de création :

Au titre des associations transversales :
- Bambou (association de promotion du développement durable)
- IAE Bx Strategy Games (IAE BSG - association favorisant les jeux de stratégie pour le loisir et la pédagogie)
- IAE Bx Store (magasin des goodies IAE)

Au titre des associations de mention :
- Cercle entrepreneurial étudiant (CEE – incubateur des projets n'ayant pas de vocation associative et association de la mention entrepreneuriat et management de projet)
- Optimiz (mention contrôle de gestion et audit organisationnel)
- Asso Finance (mention finance)

#### Article 4

L'association BDE de l'IAE bénéficie d'une subvention de 5000€ au titre de l'organisation du gala et de la remise des diplômes de l'IAE en 2018.

Adoptée à la majorité des  
votes exprimés :  
25 votes favorables  
0 oppositions  
0 abstentions



Olivier Herrbach  
directeur de l'IAE Bordeaux